

Licenciement des salariés d'Ecomouv - Metz en appelle à l'Etat

by Correspondances lorraines - mercredi, décembre 10, 2014

<http://correspondances.fr/licenciement-des-salaries-decomouv-metz-en-appelle-a-letat/>

Syndicats et collectivités en appellent au respect des engagements de François Hollande après l'annonce par Ecomouv de la suppression de ses 200 postes en France, dont 157 sur le site de Metz.

L'annonce, ce mardi 9 décembre 2014, de la suppression de la totalité des effectifs d'Ecomouv ne constitue qu'une demi-surprise, mais elle n'en est pas moins ressentie douloureusement à Metz, où 157 salariés sont désormais certains de perdre leur emploi d'ici à Noël. Metz Métropole et la Ville de Metz ont vivement réagi contre un « *gâchis humain* » tout en rappelant l'une et l'autre la responsabilité et les engagements de l'Etat. Lors de sa visite en Lorraine le 24 novembre dernier, François Hollande s'était engagé à assurer un reclassement correct aux 127 salariés messins, dont certains ont quitté leur emploi précédent pour une embauche dont la stabilité paraissait garantie.

Dans son communiqué, Jean-Luc Bohl, président de Metz métropole, demande à l'Etat de respecter ses engagements vis-à-vis de « *ces hommes et ces femmes qui ont été traité avec un manque total d'humanité et de respect par ce Gouvernement et particulièrement par Madame Royal* ». Maire de Metz, Dominique Gros rappelle que François Hollande « *s'est engagé à mettre en œuvre une transition d'un an avec garantie de salaire et des solutions de reclassement pour les salariés Ecomouv* ».

Or, le Partenariat public privé liant Ecomouv à l'Etat prévoit bien une enveloppe de 35 millions d'euros au titre de dédommagement à d'éventuels prestataires ou fournisseurs, mais cette somme – qui serait bloquée en cas de contentieux juridique entre les deux parties à l'issue d'une période de négociations s'achevant fin décembre – n'a pas vocation à indemniser les salariés. Par ailleurs, Ecomouv n'est pas éligible au dispositif de Contrat de sécurisation de l'emploi, qui garantit un maintien de salaire pouvant atteindre 12 mois. A défaut d'aides gouvernementales spécifiques, les salariés risquent donc de subir un plan social a minima.

La CDFT interprète quant à elle l'annonce inopinée du plan social comme un coup de poker dont les salariés feraient les frais.